

VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE « Vaccin antigrippal »

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe saisonnière?

Le vaccin contre la grippe saisonnière protège contre les virus responsables de l'influenza (la grippe). Chaque année, les scientifiques surveillent la propagation mondiale de la grippe et déterminent quelles souches causeront probablement le plus de maladies pendant la saison de la grippe. Ces souches sont ainsi incorporées dans le vaccin antigrippal pour l'année. Par conséquent, chaque année, le vaccin est différent.

Le vaccin n'offre aucune protection contre d'autres virus ou bactéries à l'origine des rhumes ou gastro-entérites. Chaque année, de nombreux vaccins contre la grippe sont approuvés au Canada.

Quels sont les avantages du vaccin?

Le meilleur moyen de se protéger contre l'infection grippale, une maladie grave et parfois mortelle, est de se faire vacciner chaque année. Lorsque vous et votre famille êtes immunisés, vous contribuez par le fait même à protéger les autres.

Contre quelles maladies le vaccin antigrippal offre-t-il une protection?

- Grippe A (H1N1)
- Grippe A (H3N2)
- Grippe B

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin est administré dans la partie supérieure du bras chez les enfants et les adultes et dans la cuisse chez les nourrissons.

Y a-t-il un programme universel de vaccination contre la grippe saisonnière au Nouveau-Brunswick?

Oui, le vaccin contre la grippe saisonnière est offert gratuitement à tous les résidents du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent obtenir le vaccin auprès de divers vaccinateurs comme les médecins, les infirmières praticiennes, les sages-femmes, les pharmaciens et la Santé publique.

Le vaccin Fluzone® Haute dose est offert dans le cadre d'un programme de vaccination destiné uniquement aux résidents de la province qui ont plus de 65 ans et qui vivent dans un établissement de soins de longue durée, c'est-à-dire dans un foyer de soins ou un établissement résidentiel pour adultes.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Toute personne ayant :

- déjà eu une réaction constituant un danger de mort à une dose du vaccin antigrippal ou à toute composante du vaccin ou de son contenant, sauf les oeufs;
- été atteinte du syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines qui ont suivi l'administration du vaccin antigrippal. Ce syndrome est un trouble rare qui peut se traduire par une faiblesse et entraîner la paralysie des muscles du corps.

Les enfants de moins de six mois ne devraient pas recevoir le vaccin antigrippal parce qu'il n'est pas approuvé pour ce groupe d'âge et en raison de l'incertitude entourant son efficacité.

REMARQUE - L'allergie aux oeufs n'est plus jugée une raison de ne pas obtenir le vaccin antigrippal.

Quels sont les effets secondaires potentiels du vaccin?

Comme c'est le cas pour tout vaccin, la personne peut avoir des effets secondaires. Les effets secondaires les plus fréquents au site d'injection du vaccin peuvent comprendre la douleur, la rougeur et l'enflure. Certaines personnes éprouvent une légère fièvre, des maux de tête et des douleurs musculaires six à douze heures après avoir reçu le vaccin. Ces symptômes peuvent durer un ou deux jours.

Effets secondaires plus rares : Comme c'est le cas pour tout vaccin, il existe une très mince possibilité d'une réaction allergique appelée anaphylaxie qui pourrait constituer un danger de mort. Les signes de cette réaction peuvent inclure des éruptions cutanées, de la difficulté à respirer ainsi qu'une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il est donc important de demeurer à la clinique pendant les quinze minutes qui suivront l'administration du vaccin antigrippal. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, **composez le 911 ou rendez-vous au service d'urgence le plus près afin d'obtenir immédiatement un traitement.**

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Que peut-on faire pour soulager les effets secondaires communs?

- Appliquer une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- Pour l'inconfort et la fièvre, vous pouvez donner à votre enfant de l'acétaminophène (TylenolMD) ou de l'ibuprofène (AdvilMD) en suivant les indications du fabricant.

REMARQUE - Il ne faut JAMAIS donner de l'acide acétylsalicylique (ASA ou AspirinMD) aux enfants, moins de 18 ans, car ceux-ci risquent de développer le syndrome de Reye, une maladie grave qui touche le cerveau et le foie.

Autres renseignements essentiels

- Veuillez informer la personne qui vous administre le vaccin de tout problème de santé ou de toute allergie que vous ou votre enfant éprouvez.
- Les enfants âgés de six mois à moins de neuf ans qui n'ont jamais reçu le vaccin antigrippal devront recevoir deux doses à quatre semaines d'intervalle.
- La personne qui vous administre le vaccin vous remettra un carnet d'immunisation. Veuillez placer ce carnet en lieu sûr et assurez-vous de l'avoir en main lorsque vous ou votre enfant recevrez la prochaine immunisation.
- Les personnes de seize ans et plus peuvent donner leur propre consentement. Les enfants de moins de seize ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.
- Le vaccin par injection ne peut pas vous donner la grippe étant donné qu'il ne contient pas un virus vivant. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter votre fournisseur de soins de santé ou visitez le site Web www.gnb.ca/grippe

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : <http://www.gnb.ca/sante>
- Agence de la Santé publique du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/grippe-influenza.html>
- Agence de la Santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>